



Commission Régionale des Arbitres

# LIGUE PAYS DE LA LOIRE

*- MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU 2020 -*



## - Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

### \* Loi 10 – Issue d'un match

☹ *Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but*

### \* Loi 11 – Hors-Jeu

☹ *Un défenseur qui joue le ballon délibérément y compris de la main ou du bras, est considéré comme une « remise en jeu » de l'attaquant. Ce dernier pourra poursuivre son action sans être sanctionné de sa position de hors-jeu initiale.*

### \* Loi 12 – Fautes et Incorrections

☹ *Un nouveau schéma afin de pouvoir déterminer les fautes de main :*

**Rappel : Il y a faute de main si un joueur :**

*Touche le ballon du bras ou de la main avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon*

*Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle*

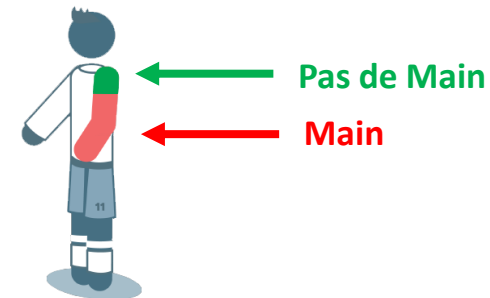
*Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle d'un coéquipier marque un but, crée une occasion de but*

**Rappel : Pas de faute de main :**

*Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface ;*

*Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;*

*Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute*





## - Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

### \* Loi 12 – Fautes et Incorrections

Approche Disciplinaire : avec la notion de **l'Avantage**

☞ Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu.

☞ **Cependant,**

☞ si **l'infraction consistait** à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, **le joueur sera averti pour comportement antisportif (pas d'exclusion) ;**

☞ si **l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse**, **le joueur n'est pas averti**

Mêmes décisions si un coup franc est accordé et que l'équipe joue rapidement le coup franc, à moins que l'arbitre ait commencé la procédure de signification de la sanction disciplinaire – Reprise du jeu uniquement après accord de l'arbitre.

### \* Loi 14 – Penalty

☞ Si le gardien de but commet une infraction avant que le ballon soit en jeu (quitte sa ligne avant le botté du pénalty) :

✓ **le pénalty ne doit pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale,...**  
**sauf si l'infraction du gardien du but ait clairement perturbé le tireur,**  
**le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but.**

Le gardien reçoit alors une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

☞ Si le gardien et le tireur commettent **une infraction en même temps** : **seul le tireur est pénalisé**  
(avertissement et Coup Franc Indirect pour l'équipe qui défend.



## - Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

\* Amendement aux lois du Jeu / Loi 7

### **REGLEMENTS DES COMPETITIONS**

#### **COUPE DE FRANCE**



La durée du match est de quatre-vingt dix minutes, divisée en deux périodes de quarante cinq minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.

**Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses**, en cas de résultat nul à l'issue **du temps réglementaire**, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

**Prolongation uniquement lors de la finale.**

➤ **Cette disposition est également appliquée pour la Coupe Pays de la Loire**



Commission Régionale des Arbitres

# LIGUE PAYS DE LA LOIRE

*-FIN-*

Contact : Anthony TORRALBA – CTRA  
atorralba@lfpl.fff.fr